

L'an deux mil dix-sept et le quatorze avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. FOURNIER Bernard, BELLON Gilbert, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, NOISIER Françoise et BENACCHIO Patricia.

Absents : MM. CANDY Roger, ARNAUD Loïc, VELLA Rémy et CASTAGNO Pierre (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul).

Secrétaire de séance : Mme BENACCHIO Patricia.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Hangar communal : choix du maître d'œuvre et lancement de l'appel d'offre :

Les demandes de subventions sont en cours et il est obligatoire de faire appel à un maître d'œuvre pour ce projet. Parmi les architectes sollicités, la proposition d'honoraires de M. Éric GERNEZ est la mieux disante et le maire propose de le retenir pour établir le cahier des charges nécessaire au lancement de l'appel d'offres des entreprises.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de mise à disposition d'une parcelle communale :

M. Thierry DAHIER et Mme Marie-Hélène DA COSTA sollicitent la mise à disposition du terrain communal cadastré B 1037 au Villard qu'ils entretiennent régulièrement et sur lequel ils souhaiteraient cultiver leur potager. Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition en appliquant les dispositions habituelles relatives aux locations du domaine communal aux particuliers.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention à la Région au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) pour la réhabilitation du local de l'ancienne Poste :

La commune peut solliciter une subvention de la Région à hauteur de 12 000 € au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire. Il propose de déposer un dossier de demande d'aide pour rénover le local de l'ancienne Poste afin qu'y soit installée la bibliothèque dans de meilleures conditions dès que les affaires du Comité des Fêtes auront été transférées dans le futur hangar communal.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Intercommunalité : Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées liées au transfert de la compétence Promotion du Tourisme :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy (CCBD) s'est réunie le 13 avril 2017 et a adopté un rapport sur les charges liées au transfert de la compétence Promotion du Tourisme suite à la fusion des Offices de Tourisme. Les éléments de ce rapport ont été transmis à chaque commune membre de la CCBD pour avis. Après en avoir pris connaissance le conseil municipal décide d'approuver ce rapport.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

*Gel de printemps* : Deux courriers ont été envoyés à la DDT pour demander que la commune soit déclarée sinistrée car toutes les récoltes ont été impactées par le gel du mois d'Avril. A ce jour l'instruction de cette procédure suit son cours au niveau départemental.

*Raid Rock & Road* : Le Comité des Fêtes remercie tous les bénévoles et la municipalité pour le soutien qui leur a été apporté lors de cette manifestation.

*Convention de M. LAÏ* : L'audience devant le Tribunal de Grande Instance fixée au 2 juin dernier a été reportée au 21 juin mais sera probablement repoussée au mois de septembre. Le maire informe l'assemblée que l'huissier doit venir constater que la parcelle de M. Christian LAÏ n'est pas enclavée.

*Eglise du Villard* : Les travaux de la façade sont prévus pour cet automne.

*Aménagement du village* : La date limite de remise des plis de l'appel d'offre était aujourd'hui. Plusieurs plis ont été déposés pour le lot n° 2 relatif au traitement UV et un seul pour le lot n° 1 concernant les gros travaux sur les réseaux humides. L'ouverture des plis par la commission communale est fixée à mardi prochain en présence du maître d'œuvre.

*Mise à disposition* : Le propriétaire du Château d'Agoult propose de mettre à disposition de la commune du matériel de sport en salle dont il ne se sert pas. Celui-ci a été entreposé dans le Temple et il faudra prévoir des horaires d'ouvertures pour les personnes qui sont intéressées.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.**